

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le 29 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIEVRES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert MOUGNE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Robert MOUGNE, Mme Colette CHAVANOL, M. Michel CARRE, Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Jean-Paul FURLOTTI, M. Serge DUVOUX, Mme Madeleine BOUSSAC, M. Jean-Claude COUTANT, Mme Pascale TOYER, Mme Christine THIRY, M. Stéphane AUDION, Mme Marie-Thérèse LACORD, Mme Christine ELSER, Mme Claudine BLOIS.

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. Jean-Michel RAMIER (procuration à M. Serge DUVOUX), Mme Monique CLAIRE, (procuration à Mme Madeleine BOUSSAC), M. Hervé GUENAIS.

Étaient absents non excusés les conseillers municipaux suivants : M. Pascale DEMEY, M. Bruno RIGODON.

La séance a été ouverte en séance ordinaire sous la présidence de M Robert MOUGNE, maire.

Monsieur Stéphane AUDION a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur Hervé GUENAIS devrait arriver en cours de séance pour cause de contraintes professionnelles.

1 COMPTE RENDU DES ACTIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUITE AUX DELEGATIONS

Signature de devis sur le budget principal :

- Mise aux normes relative à l'éclairage public pour 3 714,00 € TTC avec INEO RESAUX CENTRE
- Entretien des décorations de fêtes de fin d'année pour 1 452,00 € TTC avec LUMIFETES
- Achat de décorations de fêtes de fin d'année pour 7 048,00 € TTC avec LUMIFETES
- Changement de fenêtres au 51 rue André BONNET 2 647,00 € TTC avec Florent TOYER
- Achat de matériels informatiques pour 2 001,60 € TTC avec IBS Connection
- Achat de bureaux pour 2 500,93 € TTC avec BURO EN GROS
- Achat de tableaux numériques 6 525,60 € TTC avec MOFIV'SOLUTIONS
- Achat de mobiliers d'école pour 1 142,55 € TTC avec MANUTAN Collectivités

Signature de devis sur le budget annexe Assainissement :

- Changement d'un agitateur pour le bassin d'aération à la station pour 4 404,48 € TTC avec VEOLIA EAU

Vente de 4 concessions cinquantenaires pour 2 000,00 €.

2 POSTES SAISONNIERS POUR LE CENTRE DE LOISIRS D'ETE

Monsieur le Maire explique que l'effectif prévisionnel des enfants inscrits au centre de loisirs pour la période des vacances d'été nécessite le recrutement d'agents d'encadrement supplémentaires du 10 au 28 juillet 2017.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'ouverture de 3 postes temporaires dans les conditions suivantes avec une intervention selon les dates ci-dessus :
 - 1 poste au grade des adjoints d'animation au 1er échelon rémunéré au prorata du nombre de jours effectués dans une durée maximum de 3 semaines,
 - Un stagiaire BAFA sur une période de 3 semaines dont la rémunération forfaitaire pourra atteindre au maximum 400 € brut.
 - Un assistant animateur en Contrat d'Engagement Educatif par semaine sur une période de 3 semaines dont la rémunération forfaitaire sera de 2,2 fois le SMIC horaire par jour de travail effectif
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats et arrêtés correspondants dans la limite des montants précisés ci-dessus,
- **DIT** que la dépense est prévue au budget communal, article 6413.

3 DECISIONS MODIFICATIVES N°1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de corriger les inscriptions budgétaires pour différencier la part matériel et la part logiciel dans le cadre d'une acquisition informatique, mais aussi d'abonder l'avance réalisée jusqu'ici pour financer les travaux sur le site médical et le budget associé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées :

- **DECIDE** les virements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL	Montant
Investissement	
Dépenses	0,00 €
020 – Dépenses imprévues	-2 800,00 €
020 – Dépenses imprévues	-2 800,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	300,00 €
2051 – Concessions et droits similaires	300,00 €
21 – Immobilisations corporelles	-300,00 €
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	-300,00 €
27 – Autres Immobilisations financières	2 800,00 €
276341 – Commune membre du GFP	2 800,00 €
Fonctionnement	
Dépenses	0,00 €
022 – Dépenses imprévues	-635,00 €
022 – Dépenses imprévues	-635,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	300,00 €
6574 – Subventions de fonctionnement aux associations	300,00 €
67 – Charges exceptionnelles	335,00 €
6574 – Subventions aux personnes de droit privé	335,00 €

4 DECISIONS MODIFICATIVES N°1 SUR LE BUDGET ANNEXE DU SITE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits d'investissements sur le budget annexe « site pluridisciplinaire » afin de pouvoir réaliser les travaux de climatisation envisagés sur le site médical et apporter le confort aussi bien pour les praticiens que les patients.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées :

- **DECIDE** les virements de crédits suivants :

BUDGET ANNEXE DU SITE PLURIDISCIPLINAIRE	Montant
Investissement	
Dépenses	2 800,00 €
21 – Immobilisations corporelles	2 800,00 €
2135 – Installation générales, agencements, aménagements des constructions	2 800,00 €
Recettes	2 800,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 800,00 €
168741 – Communes membres du GFP	2 800,00 €

5 ADHESION A SOLOGNE INTER CE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition d'adhésion à l'association « Sologne Inter CE» dont le siège social se trouve 147, rue du Président Wilson - BP 30084 à Romorantin-Lanthenay.

Après consultation du personnel entre les prestations offertes par l'association « Sologne Inter CE» et celles du « Comité National d'Action Sociale », il est proposé de manière préférentielle le dispositif de l'association « Sologne Inter CE».

Le tarif de l'adhésion, pour 2017 s'élève à un droit d'entrée réglé uniquement la première année : 5,00 € par agent et une cotisation annuelle de 2,50 € par agent.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées (15 Pour, 1 Abstention) :

- **D'ADHERER** à compter du 01/07/2017, à cette association pour tous les agents de la Commune, à l'exception des contrats à durée déterminée inférieurs à 12 mois.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

6 CONVENTION AVEC LA REGION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les transferts de compétences mis en œuvre suite à l'adoption de la loi « NOTRe » notamment pour les transports scolaires. A compter du 1^{er} septembre 2017, la Région Centre-Val de Loire deviendra l'organisatrice principale des transports scolaires.

Celle-ci souhaite poursuivre la politique préalablement mise en place au niveau départemental et propose la signature d'une convention pour que la commune soit autorité de second rang afin d'organiser sur son territoire les modalités pratiques de transport. La région prendra en charge une partie des dépenses, soit 95% pour les enfants résidant à plus de 3 kilomètres de l'école.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs (dite « LOTI ») ;
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la république ;
- Vu le projet de Convention de délégation de compétence d'organisation de transports scolaires entre la Région Centre-Val de Loire et les organisateurs de second rang du Loir et Cher ;
- Vu le Règlement régional des transports scolaires applicable au Loir et Cher adopté par la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire en date du 7 avril 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées :

- **ACCEPTE** le nouveau Règlement des transports scolaires applicable en Loir-et-Cher,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Madame la 1^{ère} adjointe en cas d'absence, à signer la convention de transport scolaire avec la Région Centre-Val de Loire, ainsi que toute pièce s'y référant.

Monsieur Hervé GUENAI est arrivé à 20h40.

7 SUBVENTION ET CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 19 janvier 2016 relatif au souci de sécurisation de l'espace public aux abords des écoles et sur le réseau départemental jusqu'en limite de centre bourg notamment en termes de sécurité routière. Ce programme d'investissement est constitué principalement de 2 actions aux sorties des écoles, l'une réalisée en 2016, l'autre à réaliser en 2017.

Monsieur le Maire explique la teneur des travaux envisagés en 2017 au niveau de l'école Marcel VATIN.

Un autre volet de travaux consiste à réduire la vitesse de circulation sur la route de Claveau, voie communale, par la création de ralentisseurs.

Une partie de ces travaux étant à réaliser sur le réseau départemental RD 54, il est nécessaire de signer une convention avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix exprimées :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus fort au titre des amendes de police 2017 afin de l'aider à financer la deuxième tranche de travaux de sécurisation de l'espace public sur la RD54 et la route de Claveau.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention avec le Département et à signer toutes pièces utiles à cet effet.
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de la 1ère tranche des travaux ci-dessous :

DEPENSES	H.T.	T.T.C.
Aménagement de sécurité rue André BONNET (RD 54)	55 500,00 €	66 600,00 €
Aménagement de sécurité route de Claveau (VC 4)	10 549,00 €	12 658,80 €
TOTAL	66 049,00 €	79 258,80 €
RECETTES		T.T.C.
Amende de police 2017		8 000,00 €
TOTAL		8 000,00 €
SOLDE		71 258,80 €

Monsieur Hervé GUENAIIS évoque la possibilité d'implantation sur la route de Claveau de « STOP » à chaque intersection, qui de fait réduiraient la vitesse à moindre coût.

Monsieur le Maire précise que dans la consultation relative aux travaux de sécurisation, ceux concernant la route de Claveau seront mis en option afin de se laisser le temps d'étudier les meilleures solutions.

8 SUBVENTION A L'ASSOCIATION 1001 FRIMOUSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association de parents d'élèves. Cette nouvelle association propose de mettre en place quelques animations et sollicite une subvention. Monsieur le Maire propose donc d'attribuer une subvention à l'identique de celle versée à la précédente association de parents d'élèves actuellement en sommeil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées décide de verser une subvention de 300,00 € à l'association 1001 Frimousses.

Les crédits nécessaires ont été prévus dans la décision modificative de ce jour pour le budget 2017.

9 SUBVENTION POUR LE COMICE AGRICOLE DE BILLY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation du Comice Agricole 2017 sur la commune de Billy les 8 et 9 juillet 2017. L'événement étant d'ampleur exceptionnelle pour la commune de Billy, il a été convenu avec la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestoises de différentes aides de celle-ci et des communes la composant aussi bien sur le plan matériel que financier. Monsieur le Maire propose donc d'attribuer une subvention à la Société départementale d'Agriculture de Loir-et-Cher, structure centralisatrice de l'organisation, pour un montant identique par commune de 335,00 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix exprimées (16 Pour, 1 Abstention) décide de verser une subvention de 335,00 € à la Société départementale d'Agriculture de Loir-et-Cher.

Les crédits nécessaires ont été prévus dans la décision modificative de ce jour pour le budget 2017.

Monsieur Michel CARRE demande le mode de participation du Département.

Monsieur le Maire précise que le Département a l'habitude de participer auprès de la Société départementale d'Agriculture sur le budget annuel et non pas sur spécialement ce type d'action.

10 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des projets de l'Etat relatif à la libéralisation de l'organisation des rythmes scolaires, permettant un retour à un cycle de 4 jours d'école. A ce titre il invitera les différentes parties prenantes regroupées dans un comité de pilotage, à savoir la commission scolaire, les enseignants et les représentants de parents d'élèves pour étudier les différentes possibilités. Un éventuel projet pourrait être rapidement proposé au Conseil Municipal.

L'Etat qui s'était engagé sur trois ans pour les aides financières pourrait se désengager, il conviendra d'en prendre compte économiquement.

Monsieur le Maire tient à annoncer que le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 pour les ateliers communaux a été retenu avec un taux de 35%, un taux très satisfaisant pour ce type de dossier.

Madame Colette CHAVANOL, maire-adjoint, informe le Conseil Municipal du vol de fleurs alors même qu'elles venaient d'être installées, elle déplore ce type de comportement propre à démotiver l'action communale.

Madame Pascale TOYER demande une précision sur l'adhésion à Sologne Inter CE votée précédemment et si c'est l'employeur ou les employés qui en paient la participation. Monsieur le Maire reprecise que les frais sont supportés par la commune.

Monsieur Hervé GUENAIIS souhaite avoir des informations sur l'avancement des dossiers relatifs à l'aire d'accueil des gens du voyage. Monsieur le Maire précise que pour les travaux de réaménagement, la consultation des entreprises doit être en cours. Pour les soucis liés à l'ancienne réalisation, une négociation a été effectuée avec les différentes parties prenantes et un éventuel accord permettrait d'éviter une procédure longue en justice.

Madame Marie-Thérèse LACORD évoque le problème d'entretien d'une haie privée débordant sur la voie publique en face la boucherie et gênant la circulation. Monsieur le Maire va écrire au propriétaire actuellement absent pour le mettre en demeure de réaliser cet entretien.

Madame Marie-Thérèse LACORD demande la tenue d'une réunion informelle hors public afin d'évoquer des points relatifs au personnel communal. Monsieur le Maire étudiera cette demande.

Madame Claudine BLOIS signale une gêne sécuritaire quant à la visibilité au niveau de l'intersection entre la rue Victor Hugo et la rue des Lions, créée par la présence de véhicules d'exposition trop proches de l'intersection. Monsieur le Maire s'entretiendra avec le professionnel de motoculture pour améliorer la visibilité.

Monsieur le Maire rappelle les consignes de tenue du bureau de vote pour les élections à venir.

La séance est levée à 21 heures et 40 minutes.